



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 JUIN 2003

- LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LES COMPTES
- LE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- LE RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- LE DOCUMENT CERTIFIE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES INDIQUANT LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AU TITRE DE L'EXERCICE ECOULE AUX 05 PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
- L'AVIS DE CONVOCATION ET LE TEXTE DES RESOLUTIONS DES 11, 21, 23 ET 25 JUIN 2003
- LE PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES
- LA LISTE DES ADMINISTRATEURS
- LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

**LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LES COMPTES**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 FCFA
Siège Social : 22, rue des Forcurs - 01 BP 925 - Abidjan 01
R.C.S ABIDJAN 1219

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, pour vous rendre compte de notre gestion et soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultat de votre Société au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2002, ainsi que vous faire part de son évolution prévisible.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Au cours de l'exercice écoulé, SETAO a réalisé un Chiffre d'Affaires hors taxes de 753 276 K FCFA contre 2 039 863 K FCFA pour l'exercice précédent, soit une chute d'activité de 63 %.

Ce Chiffre d'Affaires se répartit comme suit :

- Travaux	:	366 388 K FCFA
- Prestations de Service et produits accessoires	:	386 888 K FCFA

L'exercice 2002 a donc fait l'objet d'une très faible activité Travaux qui s'est décomposée en :

- Travaux d'aménagements complémentaires pour l'usine de transformation de Cacao de MICAIO à Yopougon qui se sont terminés en décembre.
- Reprise des travaux du Grand Marché de Treichville à fin octobre 2002 après un arrêt de plus de 2 ans. Le chantier était à 72 % d'avancement au 31 décembre 2002.
Cette reprise a été possible grâce à la mise au point d'un avenant n° 2 au contrat et la mise en place des financements obtenus auprès de la CAA et la BHCT afin d'apurer les arriérés et garantir le paiement des travaux restants.
- Obtention de la réception définitive des travaux de Génie Civil de la Centrale Thermique d'AZITO, du Bâtiment Technique DHC de la SIR et de l'Avance de la BCEAO à Daloa.

- Levée des dernières réserves du chantier d'Extension et Renovation de l'Aéroport Félix HOUPHOUËT-BOIGNY.

L'exercice s'est soldé par un bénéfice net de 120 890 247 F CFA contre une perte de 1 580 035 630 F CFA pour l'exercice précédent.

Ce résultat bénéficiaire s'explique par :

- La reprise des provisions constituées pour les créances et les stocks du Marché de Treichville, les créances de GPE 006 et certains aléas travaux résiduels sur MICA O Yopougon.

Il a toutefois été pénalisé par :

- La sous-couverture des frais fixes de la société engendrée par la faiblesse de l'activité travaux 2002 résultant de l'absence de reprise du secteur du BTP et du démarrage tardif du Marché de Treichville et ce malgré la facturation de prestations d'assistance à BOUYGUES BATIMENT Guinée Equatoriale.
- Les charges financières liées à une trésorerie encore très déficitaire pénalisée par les retards paiement de certains chantiers terminés (Marché de Gros de Bouaké, Mosquée) et le crédit de TVA très élevé dont la demande de remboursement a toutefois fait l'objet d'une approbation par la DGI.

● CONTENTIEUX

Au niveau du contentieux SCI les Perles, nous avons payé un complément de 26 000 K FCFA au juge chargé de la mise en état ce qui clôt cette affaire.

● POINTS DIVERS

L'absence de reprise dans le secteur du BTP au 1^{er} semestre et les conséquences de la crise socio-politique qui a éclaté le 19 septembre ont eu pour conséquence un très faible niveau de prise de commandes en 2002 soit 604 200 K FCFA (pour 410 610 K FCFA en 2001). Celles-ci ont consisté essentiellement en des travaux supplémentaires sur MICA O Yopougon et sur le Marché de Treichville dans le cadre de l'avenant n° 2.

Dans le cadre du Projet de réhabilitation de l'Hôtel Ivoire, un protocole d'exclusivité a été signé avec la SPDC en mai mais les événements de septembre ont eu pour effet d'ajourner le Projet.

Des actions commerciales ont été également menées en Afrique Occidentale et Centrale, notamment au Sénégal et en Angola, sans toutefois aboutir.

Par ailleurs, SETAO a continué à assurer la supervision des activités de BOUYGUES BATIMENT en Guinée Equatoriale dans le cadre de la convention d'assistance en management et services administratifs signée entre SETAO et BOUYGUES BATIMENT Guinée Equatoriale.

Au cours de l'exercice la Société a procédé à des désinvestissements à hauteur de 65 997 K FCFA.

L'effectif permanent de la SETAO était de 48 personnes à fin décembre 2002 contre 60 personnes à fin décembre 2001.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 120 890 247 FCFA.

Nous vous proposons de l'affecter intégralement au montant du report à nouveau dont le montant sera ainsi porté de (5 999 130 892) FCFA à (5 878 240 645) FCFA.

EVOLUTION ET PERSPECTIVES 2003

♦ Pont Riviera Marcory

La remobilisation amorcée en 2002 des différents intervenants a été stoppée par la crise socio-politique et le redémarrage du Projet, suspendu depuis février 2000, ne pourra reprendre qu'une fois que la situation sera normalisée.

♦ Autres projets

SETAO doit terminer d'ici juillet 2003 les travaux du Marché de Treichville pour un Chiffre d'Affaires de l'ordre de 1 750 000 K FCA en 2003.

Par ailleurs, des réceptions définitives et levées de réserves restent à obtenir sur certains chantiers : MICA O Yopougon, Aéroport FHB, SERMED, GPE 006.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE AU REGARD DES OBLIGATIONS LEGALES

Nous vous rappelons que la situation économique de la société aurait dû l'obliger à reconstituer ses capitaux propres au plus tard le 31 décembre 2002.

Cette recapitalisation aurait supposé de faire appel aux actionnaires pour des montants conséquents.

Par ailleurs, l'actionnaire principal, consulté en 2002 sur sa position, avait déclaré ne pas envisager de souscrire à une augmentation du capital de la Société. En effet, celle-ci aurait eu pour effet de diluer très fortement les actionnaires minoritaires (sauf à ce qu'ils soient prêts à participer à l'apurement des pertes), notamment du fait de la diminution de capital qui aurait dû avoir lieu, et aurait entraîné dans tous les cas une sortie immédiate de la cote BRVM pour la SETAO, ce qui n'était pas souhaité par l'actionnaire principal. Celui-ci avait en outre réitéré sa confiance dans les perspectives de développement et dans les capacités de la SETAO à assainir sa situation.

Le bénéfice dégagé en 2002 dans un environnement pourtant très défavorable est un premier pas en ce sens et l'actionnaire principal ne souhaite pas modifier sa position pour le moment.

Toutefois, la reprise espérée de l'activité du secteur du BTP fin 2003, début 2004, devrait permettre à l'actionnaire principal de prendre à ce moment-là une position définitive sur la question de la recapitalisation. Entre-temps, la Direction Générale de la Société sollicitera l'actionnaire principal pour qu'il continue à assurer, comme il le fait actuellement, le financement des besoins de trésorerie d'exploitation.

RESOLUTIONS

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons de :

- vous prononcer sur le rapport du Conseil d'Administration ainsi que sur les rapports des Commissaires aux Comptes,
- approuver le bilan et le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2002,
- donner quitus de sa gestion à votre Conseil d'Administration,
- ratifier la cooptation de Daniel RIGOUT, Christian TEUTSCH et Olivier MONFORT, Administrateurs,
- approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2002,

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire établi
le 13 mai 2003

LE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUDITEURS ASSOCIES en Afrique

KPMG Côte d'Ivoire

01 B.P. 3172 - Abidjan 01

S.A. R.L. au capital de FCEA 5 000 000

R.C.C.M. Abidjan 180365

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand

01 B.P. 2715 - Abidjan 01

S.A. au capital de FCEA 12 000 000

R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR
L'AFRIQUE DE L'OUEST, S.A.
SETAO**

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société d'Études et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest (SETAO), S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SETAO à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables prévues par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes :

- 1) La provision pour risques et charges relative aux pertes cumulées de la SACPRM comptabilisée à la clôture de l'exercice 2001 pour FCFA 256 millions, a été maintenue dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2002. Elle s'élève à cette date à FCFA 265 millions et elle correspond à la quote-part de la SETAO dans les pertes cumulées au 31 décembre 2002 de la SACPRM, société dont elle détient une participation minoritaire. Votre société nous a informés que ce traitement comptable découlait de l'application des règles et procédures en vigueur au sein du Groupe BOUYGUES.
- 2) En application de l'Article 153 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons interrogé votre Conseil d'Administration sur les mesures adoptées pour garantir la continuité de l'exploitation de la SETAO en raison de la perte de plus de la moitié du capital social qui aurait dû être reconstituée au plus tard le 31 décembre 2002. En

[REDACTED]

réponse à notre lettre, la société BOUYGUES BATIMENT filiale de la société BOUYGUES S.A, actionnaire majoritaire de votre société, ainsi que le Président de votre Conseil d'administration, nous ont adressé un courrier qui confirme l'engagement du groupe BOUYGUES de mettre en place les moyens nécessaires pour soutenir le financement de la trésorerie courante de la société SETAO au cours de l'année 2003 et ce, pour lui permettre d'assurer la poursuite de son activité.

- 3) L'annexe fiscale de la loi de finance 2001 prévoyait le gel de la TVA des entreprises créditrices de cet impôt et la vérification par l'administration de leur crédit au 31 juillet 2001. La SETAO, au terme de cette vérification, a fait l'objet d'un redressement fiscal, le 30 avril 2002, s'élevant en droits simples à FCFA 240 millions et à FCFA 872 millions en majorations et pénalités. Ce dernier montant intégrant FCFA 775 millions de crédit de TVA, sanction prévue par l'annexe précitée. Dans le même temps, la SETAO a demandé à l'administration fiscale le remboursement de son crédit de TVA au 31 juillet 2001 pour un montant de FCFA 742 millions et a obtenu, le 23 avril 2002, un accord pour ce remboursement. Compte tenu de ces discordances, la SETAO entendait utiliser toutes les voies de recours qui lui sont offertes par le livre des procédures fiscales. La société a effectué un recours en contentieux pour lequel aucune suite n'a encore été donnée. Toutefois, la société a obtenu un remboursement partiel de 100 millions de francs dudit crédit de TVA en mai 2003.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ASSOCIES en Afrique
KPMG Côte d'Ivoire

Jean Luc RUELLE
Associé - Gérant

ERNST & YOUNG


Christian MARMIGNON
Associé

Le 11 juin 2003

LE RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUDITEURS ASSOCIES en Afrique

KPMG Côte d'Ivoire

11, D.P. 2715 - Abidjan 01

S.A. R.L. au capital de FCFA 5 000 000

R.C.C.M. Abidjan 180365

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand

01 B.P. 2715 - Abidjan 01

S.A. au capital de FCFA 12 000 000

R.C.C.M. Abidjan 7118

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR
L'AFRIQUE DE L'OUEST, S.A.
SETAO**

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conformément aux dispositions de l'Article 440 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), il nous appartient de porter à votre connaissance les conventions visées à l'article 438 dudit acte.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article 440 alinéa 1 de l'Acte uniforme de l'OAHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice

1. Cocontractant : BOUYGUES BÂTIMENT

Administrateur concerné : Monsieur Gérard Mille

Nature et objet : Convention de crédit entre BOUYGUES BÂTIMENT et SETAO-CI, dans le cadre du soutien financier apporté par BOUYGUES BÂTIMENT à l'activité de SETAO-CI, pour un montant maximum de FCFA 500 millions. Les tirages effectués au cours de l'exercice 2002 par SETAO-CI, dans le cadre de cette convention signée le 23 avril 2001, s'élèvent à FCFA 180,388 millions.

Rémunération

Les taux d'intérêts applicables sont ceux de l'EURIBOR « Euro Interest Bank Offered Rate », correspondant à la durée du tirage tel qu'il apparaît vers 11 heures (heure de Londres), deux « jours bancaires » avant la date de tirage, augmenté d'une marge de 0,50 % l'an. Selon le contrat, les « jours bancaires » sont les jours entiers où fonctionne le marché interbancaire international et où les banques sont ouvertes à Paris. Les intérêts facturés par BOUYGUES BÂTIMENT et comptabilisés par SETAO-CI, en rémunération des tirages effectués au cours de l'exercice 2002, s'élèvent à FCFA 16,827 millions HT.

2. Cocontractant : BOUYGUES BÂTIMENT GUINÉE ÉQUATORIALE

Administrateurs concernés : Messieurs Nicolas De Roquefeuille et Eric Day

Nature et objet

Contrat d'assistance technique de SETAO-CI au profit de BOUYGUES BÂTIMENT GUINÉE ÉQUATORIALE.

ressources humaines, d'étude/ingénierie, à l'achat et à l'export.
Ce contrat a été signé le 20 novembre 2001.

Rémunération

Le montant des prestations facturées par SETAO-CI au cours de l'exercice 2002 s'élève à FCFA 280 millions HT.

3. Cocontractant : BOUYGUES BÂTIMENT

Administrateur concerné : Monsieur Gérard Mille

Nature et objet : Contrat d'assistance technique de BOUYGUES BÂTIMENT au profit de SETAO-CI, notamment en matière juridique et financière. Ce contrat a été conclu le 6 janvier 1998 et a connu différents avenants.

Rémunération : Les charges supportées par la SETAO et enregistrées dans les comptes clos le 31 décembre 2002 s'élèvent à FCFA 110,863 millions HT.

Le 11 juin 2003

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ASSOCIES en Afrique
KPMG Côte d'Ivoire

ERNST & YOUNG

Jean Luc RUELLE
Associé - Gérant

Christian MARMIGNON
Associé



**LE DOCUMENT CERTIFIE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES
INDIQUANT LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AU
TITRE DE L'EXERCICE ECOULE AUX 05 PERSONNES LES MIEUX
REMUNEREES**

AUDITEURS ASSOCIES en Afrique

KPMG Côte d'Ivoire

01 B.P. 3172 - Abidjan 01

S.A. R.L. au capital de FCFA 5.000.000

R.C.C.M. Abidjan 180365

ERNST & YOUNG

5, avenue Marchand

01 B.P. 2715 - Abidjan 01

S.A. au capital de FCFA 12.000.000

R.C.C.M. Abidjan 7118

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR
L'AFRIQUE DE L'OUEST, S.A.
SETAO

CERTIFICATION DU MONTANT DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2002

(ARTICLE 525 ALINEA 5 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA)

FCFA 177 093 397 FCFA

Nous soussignés, AUDITEURS ASSOCIES en Afrique - KPMG Côte d'Ivoire et ERNST & YOUNG, Commissaires aux Comptes de la SETAO, certifions exact, en application des dispositions de l'article 525 Alinéa 5 de l'Acte uniforme de l'OHADA, le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées qui nous a été indiqué par la Direction Générale et qui s'élève à FCFA cent soixante dix sept millions quatre vingt treize mille trois cent quatre vingt dix sept (177 093 397).

Abidjan, le 11 juin 2003

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ASSOCIES en Afrique
KPMG Côte d'Ivoire

ERNST & YOUNG

Jean Luc RUELLE
Associé - Gérant


Christian MARMIGNON
Associé

**L'AVIS DE CONVOCATION ET LE TEXTE DES RESOLUTIONS DES 11, 21,
23 ET 25 JUIN 2003**

4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
5. Ratification de la cooptation de l'Administrateur.
6. Pouvoirs pour dépôt et formalités.
Les actions doivent être déposées à la SOGEBURSE sise au Matin à l'immeuble GMAI, en face de la BAD au 6^{ème} étage 01 BP 1355 Abidjan 01 - Tél: 20.20.12.51.
Les actionnaires désirant voter par correspondance pourront retirer un formulaire de vote par correspondance au siège social.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve lesdits Rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés, faisant ressortir un bénéfice de 120 890 247 F CFA. L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice de 120 890 247 F CFA au titre de l'exercice écoulé, décide de l'affecter au Report à Nouveau, qui compte tenu du Report à Nouveau précédent négatif à hauteur de 5.999.130.892 FCFA, est ramené à un solde négatif de 5.878.240.645 FCFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 avril 2003, de Daniel RIGOUT, demeurant 24 Boulevard de la Porte Verte - 78000

VERGAILLES (France), aux lieu et place de Gérard MILLE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 avril 2003, de Christian TEUTSCH, demeurant 8 Vieux Chemin de Brû - 88700 RAMBERVILLERS (France), aux lieu et place de Nicolas de ROQUEFEUIL, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 avril 2003, de Olivier MONFORT, demeurant à La Navine - Corengy - 74450 SAINT-JEAN DE SIXT (France), aux lieu et place de Philippe MARIEN, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

ETUDE DE Me ABOUGNAN AHOULOU
MARTINE
COMMISSAIRE-PRISEUR
17 BP 155 ABIDJAN 17
Marcory, petit marché Rue F74 Dabou
Tél.: 21.26.41.28
Derrière la Pharmacie du petit marché

AVIS

La Sté Melfinco-CI est priée de récupérer son véhicule MAZDA Imm. 2115 CH 01 à l'étude de Me Abougnan sous peine de vente aux enchères publiques.

Le Commissaire-Preneur

ANNONCES LEGALES

M^{re} JOSEPHINE N'GBICHI
COMMISSAIRE-PRISEUR
ZONE 3 RUE DES BRASSEURS
CEL : 07.87.52.62

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le 12/06/03 DE = MERCEDES 300 ; 4
PEUGEOT : 405, 605, 505.
M^{re} JOSEPHINE N'GBICHI

M^{re} JOSEPHINE N'GBICHI
COMMISSAIRE PRISEUR
Zone 3 Rue des Brasseurs
Cel : 07.87.52.62

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le 25/06/03 de 2 jours (billetti
(boulangerie) et autres saisis sur
Kouassi Kouadio Req. GOUEDAN
Eugène.
M^{re} JOSEPHINE N'GBICHI

Assemblée Générale Ordinaire du
GOMP-CI
du 27 juin 2003

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société GOMP-CI sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 27 juin 2003 à 9 Heures dans le salon BASSAM de l'Hôtel Ivoire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- 1) Rapport du conseil d'Administration sur les opérations et la marche de la société durant l'exercice 2002.
- 2) Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.
- 3) Rapport spécial du commissaire aux comptes.
- 4) Approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 2002, quitus aux administrateurs, affectation des résultats.
- 5) Divers.

Tout actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale ou pourra s'y faire représenter par un mandataire. Les documents prescrits par la loi sont à la disposition des actionnaires au siège social à Abidjan, pendant les quinze jours qui précèdent la date de

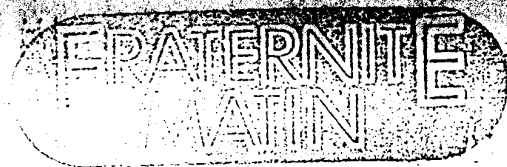
SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST « S.E.T.A.O »

Société Anonyme avec conseil
d'Administration au capital de
672.000.000 FCFA
Siège social : 22, rue des Foreurs - 01
BP 925 Abidjan 01
R.C.M ABIDJAN 1219

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 27 juin 2003 à 10 heures 00 à l'Hôtel IVOIRE - Abidjan Cocody (Salon « BALAFON » - 23^{ème} étage), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
3. Approbation des Rapports, du Bilan et des Comptes de l'exercice 2002.



ANNONCES LEGALES

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

« S.E.T.A.O »

Société Anonyme avec conseil
d'Administration au capital de
672.000.000 FCFA
Siège social : 22, rue des Foreurs - 01
BP 925 Abidjan 01
R.C.M ABIDJAN 1219

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
sont convoqués en Assemblée
Générale Ordinaire le vendredi 27 juin
2003 à 10 heures 00 à l'Hôtel IVOIRE -
Abidjan Cocody (Salon « BALAFON » -
23^{ème} étage), à l'effet de délibérer sur
l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil
d'Administration et des Commissaires
aux Comptes sur les opérations de
l'exercice clos le 31 décembre 2002,
 2. Lecture du Rapport Spécial des
Commissaires aux Comptes sur les
conventions visées à l'article 438 de
l'Acte Uniforme relatif au Droit des
Sociétés Commerciales et du
Groupement d'Intérêt Economique,
 3. Approbation de ces Rapports, du
bilan et du compte de résultat. Quitus
aux Administrateurs,
 4. Affectation des résultats de
l'exercice clos le 31 décembre 2002,
 5. Ratification de la cooptation de trois
Administrateurs,
 6. Pouvoirs pour dépôt et formalités.
- Les actions doivent être déposées à la
SOGEBOURSE sise au Plateau à
l'immeuble SMGL en face de la BAD au
6^{ème} étage 01 BP 1355 Abidjan 01 - Tél:
20.20.12.91.

Les actionnaires désirant voter par
correspondance pourront retirer un
formulaire de vote par correspondance
au siège social.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir
entendu la lecture des Rapports du
Conseil d'Administration et des
Commissaires aux Comptes sur les
opérations de l'exercice clos le 31
décembre 2002, approuve lesdits
Rapports, ainsi que le bilan et les
comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2002, tels qu'ils ont été

présentés et arrêtés, faisant ressortir
un bénéfice de 120 890 247 F CFA.
L'Assemblée Générale donne quitus de
leur gestion à l'ensemble des
Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir
entendu la lecture du Rapport Spécial
des Commissaires aux Comptes relatif
aux opérations visées par l'article 438
de l'Acte Uniforme relatif au Droit des
Sociétés Commerciales et du
Groupement d'Intérêt Economique, en
approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant
l'existence d'un bénéfice de 120 890
247 F CFA au titre de l'exercice écoulé,
décide de l'affecter au Report à
Nouveau, qui compte tenu du Report à
Nouveau précédent négatif à hauteur
de 5.999.130.892 FCFA, est ramené à un
solde négatif de 5.878.240.645 FCFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la
cooptation en qualité d'Administrateur,
faite par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 3 avril 2003, de
Daniel RIGOUT, demeurant 24
Boulevard de la Porte Verte - 78000
VERSAILLES (France), aux lieu et place
de Gérard MILLE, pour la durée restant
à courir du mandat de son
prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de
l'Assemblée Générale Ordinaire

appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

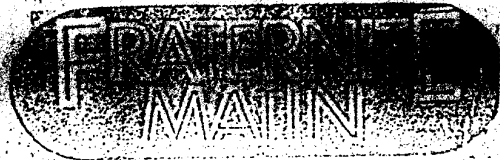
L'Assemblée Générale ratifie la
cooptation en qualité d'Administrateur,
faite par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 3 avril 2003, de
Christian TEUTSCH, demeurant 8 Vieux
Chemin de Brû - 88700
RAMBERVILLERS (France), aux lieu et
place de Nicolas de ROQUEFEUIL, pour
la durée restant à courir du mandat de
son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue
de l'Assemblée Générale Ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2006.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la
cooptation en qualité d'Administrateur,
faite par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 3 avril 2003, de
Olivier MONFORT, demeurant à La
Navine - Corengy - 74450 SAINT-JEAN
DE SIXT (France), aux lieu et place de
Philippe MARIEN, pour la durée restant
à courir du mandat de son
prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de
l'Assemblée Générale Ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2005.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous
pouvoirs au porteur d'une copie ou
d'un extrait du présent procès-verbal
pour accomplir toutes formalités ou
besoins sera.



FRATERNITE MATIN

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
"S.E.T.A.O."

Société Anonyme avec conseil
d'Administration au capital de
672.000.000 FCFA
Siège social : 22, rue des Foreurs - 01
BP 925 Abidjan 01
R.C.M ABIDJAN 1219

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
sont convoqués en Assemblée
Générale Ordinaire le vendredi 27 juin
2003 à 10 heures 00 à l'Hôtel IVOIRE -
Abidjan Cocody (Salon "BALAFON" -
23^{ème} étage), à l'effet de délibérer sur
l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil
d'Administration et des Commissaires
aux Comptes sur les opérations de
l'exercice clos le 31 décembre 2002,
2. Lecture du Rapport Spécial des
Commissaires aux Comptes sur les
conventions visées à l'article 438 de
l'Acte Uniforme relatif au Droit des
Sociétés Commerciales et du
Groupement d'Intérêt Economique,
3. Approbation de ces Rapports, du
bilan et du compte de résultat. Quitus
aux Administrateurs,
4. Affectation des résultats de
l'exercice clos le 31 décembre 2002,
5. Ratification de la cooptation de trois
Administrateurs,
6. Pouvoirs pour dépôt et formalités.

Les actions doivent être déposées à la
SOGEBOURSE sise au Plateau à
l'immeuble SMGL en face de la BAD au
6^{ème} étage 01 BP 1355 Abidjan 01 - Tél:
20.20.12.91.

Les actionnaires désirant voter par
correspondance pourront retirer un
formulaire de vote par correspondance
au siège social.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir
entendu la lecture des Rapports du
Conseil d'Administration et des
Commissaires aux Comptes sur les
opérations de l'exercice clos le 31
décembre 2002, approuve lesdits
Rapports, ainsi que le bilan et les
comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2002, tels qu'ils ont été
présentés et arrêtés, faisant ressortir
un bénéfice de 120 890 247 F CFA.
L'Assemblée Générale donne quitus de
leur gestion à l'ensemble des
Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir
entendu la lecture du Rapport Spécial
des Commissaires aux Comptes relatif
aux opérations visées par l'article 438
de l'Acte Uniforme relatif au Droit des
Sociétés Commerciales et du
Groupement d'Intérêt Economique, en
approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant
l'existence d'un bénéfice de 120 890
247 F CFA au titre de l'exercice écoulé,
décide de l'affecter au Report à
Nouveau, qui compte tenu du Report à
Nouveau précédent négatif à hauteur
de 5 999 130 892 FCFA, est ramené à un
solde négatif de 5 878 240 645 FCFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la
cooptation en qualité d'Administrateur,
faite par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 3 avril 2003, de
Christian TEUTSCH, demeurant à 24
Boulevard de la Porte Verte - 78000
VERSAILLES (France), aux lieu et place
de Gérard MILLET, pour la durée restant
à courir du mandat de son
prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de
l'Assemblée Générale Ordinaire

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la
cooptation en qualité d'Administrateur,
faite par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 3 avril 2003, de
Christian TEUTSCH, demeurant à 8 Vieux
Chemin de Brû - 88700
RAMBERVILLERS (France), aux lieu et

place de Nicolas de ROQUEFEUIL, pour
la durée restant à courir du mandat de
son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue
de l'Assemblée Générale Ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2006.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la
cooptation en qualité d'Administrateur,
faite par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 3 avril 2003, de
Olivier MONFORT, demeurant à La
Navine - Corenvy - 74450 SAINT-JEAN

DE SIXT (France), aux lieu et place de
Philippe MARIEN, pour la durée restant
à courir du mandat de son
prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de
l'Assemblée Générale Ordinaire
appelée à statuer sur les comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2005.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous
pouvoirs au porteur d'une copie ou
d'un extrait du présent procès-verbal
pour accomplir toutes formalités où
besoin sera.

ANNONCES LEGALES

Par acte SSP du 21/02/03 enregistré Vol 33 F° 44 N° 750 BD 6521, il a été constitué la Société Sarl dénommée International Développement Commerce en Côte d'Ivoire (IDCO-CI Sarl).

SIPSI

Par acte SSP du 17/06/03 Vol 33 F° 53 N° 898 Bord 209/27, il a été constitué une SARL dénommée Sté Ivoirienne de protection - Sécurité - Incendie dite SIPSI. Objet : vente et entretien de matériel de protection incendie, import-export. Capital : 1.000.000 F CFA. Gérant avec tous pouvoirs : N'GBESSO Kpangni Eric. Siège social : Bld Pt Dassam, L8, Vridi Canal, 05 BP 1442 Abidjan 05. Dépôt au greffe : 20/06/03 sous n° 804/03.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Par acte SSP Vol 33 F° 53 N° 900 Bord 211/1 du 19-06-2003, il a été créé une SARL dénommée Centrale de Distribution de l'Agnéby C.D.A au capital de 20 millions F. Objet : 1 - ventes de marchandises diverses en particulier la Boisson, les Produits pétroliers. 2 - le Transport de marchandises - Durée 99 ans - Siège B.P 646 Adzopé - Gérant : Monsieur ATSE OSSEY Francis.

Etude de Me Chantal HIBA-ACHI, Notaire à ABIDJAN, Immeuble "LES HARMONIES" Rez-de-Chaussée - Entrée 01 - 01 BP 1414 ABIDJAN 01 - Tél : 22 22 42 50 51.

SAARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN

SAARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN

SAARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN
SARL DE TRAFIC FRANÇAIS AU CAMEROUN

l'exception de ceux réglementés par la loi ; réalisation de prestations de maintenance en générale ; consultant en divers domaines ; la gestion de salle de jeux et casino. Et généralement toutes opérations connexes. Le siège est fixé à ABIDJAN-village Ivoire (HOTEL IVOIRE) Bangalo 7 et 8 ABIDJAN, B.P 785 CIDEX 03. Le Représentant Responsable est M. ZAIEM Walid. La décision relative à l'ouverture de cette succursale et tous les documents constitutifs de la société ont été déposés au rang des minutes de Me Chantal HIBA-ACHI, le 02 mai 2003. Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'ABIDJAN sous le n° CI-ABJ-03-B-171.

Pour avis : le Notaire

COCOM

Par acte SSP du 17/06/03 Vol 33 F° 53 N° 898 Bord 209/21, il a été constitué une SARL dénommée Comoe Communication dite COCOM. Objet : Conseil en communication, marketing, études de marché, travaux d'imprimerie, import-export, formation, fournitures de bureau. Capital : 1.000.000 F CFA. Gérant avec tous pouvoirs : ADIKO Adiko Grégoire. Siège social : Marcoray, bld du Gabon, Rue F5/F8, 22 BP 772 Abidjan 22. Dépôt au greffe : 20/06/03 sous n° 804/03.

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST "S.E.T.A.O"

Société Anonyme avec conseil d'Administration au capital de 622.000.000 FCFA
Siège social : 22, rue des Forêts - 01 BP 925 Abidjan 01
R.C.M ABIDJAN 1219

AVIS DE CONVOCAION

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 juin 2003 à 10 heures, 00 à l'Hôtel Ivoire, Abidjan Cocody (Salon "BAI AFON" - 21^{ème} étage), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
3. Approbation de ces Rapports, du bilan et du compte de résultat. Quitus aux Administrateurs.
4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
5. Ratification de la cooptation de trois Administrateurs.
6. Pouvoirs pour dépôt et formalités.
Les actions doivent être déposées à la SOGEBOURSE sise au Plateau à l'immeuble SMGL en face de la BAD au 6^{ème} étage 01 BP 1355 Abidjan 01 - Tél: 20.20.12.91.
Les actionnaires désirant voter par correspondance pourront retirer un formulaire de vote par correspondance au siège social.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve lesdits Rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés, faisant ressortir un bénéfice de 120 890 247 F CFA.
L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice de 120 890 247 F CFA au titre de l'exercice écoulé,

1. Lecture des Rapports du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
3. Approbation de ces Rapports, du bilan et du compte de résultat. Quitus aux Administrateurs.
4. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
5. Ratification de la cooptation de trois Administrateurs.
6. Pouvoirs pour dépôt et formalités.
Les actions doivent être déposées à la SOGEBOURSE sise au Plateau à l'immeuble SMGL en face de la BAD au 6^{ème} étage 01 BP 1355 Abidjan 01 - Tél: 20.20.12.91.
Les actionnaires désirant voter par correspondance pourront retirer un formulaire de vote par correspondance au siège social.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 avril 2003, de Daniel RIGOUT, demeurant 24 Boulevard de la Porte Verte - 78000 VERSAILLES (France), aux lieu et place de Gérard MILLE, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 avril 2003, de Christian TEUTSCH, demeurant 8 Vieux Chemin de Brû - 88700 RAMBERVILLERS (France), aux lieu et place de Nicolas de ROQUEFEUIL, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 avril 2003, de Olivier MONFORT, demeurant à La Navine - Corengy - 74450 SAINT-JEAN DE SIXT (France), aux lieu et place de Philippe MARIEN, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

LE PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672 890 247 F CFA

Siège social : 22, rue des Forcurs - 01 BP 925 - Abidjan I

R.C.C.M ABIDJAN 1219

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2003 =

- TEXTE DES RÉSOLUTIONS -

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve lesdits Rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés, faisant ressortir un bénéfice de 120 890 247 F CFA.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, en approuve les termes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice de 120 890 247 F CFA au titre de l'exercice écoulé, décide de l'affecter au Report à Nouveau, qui compte tenu du Report à Nouveau précédent négatif à hauteur de 5 999 130 892 F CFA, est ramené à un solde négatif de 5 878 240 645 F CFA.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 avril 2003, de Daniel RIGOUT, demeurant 24 Boulevard de la Porte Verte - 78000 VERSAILLES (France), aux lieu et place de Gérard MULLER, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 avril 2003, de Christian TEUTSCH, demeurant 8 Vieux Chemin de Brû - 88700 RAMBERVILLERS (France), aux lieu et place de Nicolas de ROQUEFEUIL, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 avril 2003, de Olivier MONFORT, demeurant à La Navine - Corengy - 74450 SAINT-JEAN DE SIXT (France), aux lieu et place de Philippe MARIEN, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.

SETAO

LA LISTE DES ADMINISTRATEURS

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
« S.E.T.A.O. »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 F CFA
Siège social : 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 1.
R.C. ABIDJAN 1219

LISTE DES ADMINISTRATEURS

M. Daniel RIGOUT	Président du Conseil d'Administration
M. Christian TEUTSCH	Directeur Général
M. Timothee AHOUA N'GUETTA	Administrateur
M. Eric DAY	Administrateur
M. Henri-Pierre MAURY	Administrateur
M. Olivier MONFORT	Administrateur

SETAO

LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2002

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise :

Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest

(Bilan consolidé)

Sigle usuel : SETAO

Adresse :

01 BP

925

ABIDJAN

01

N° d'identification fiscale :

0101219 P

Exercice clos le :

31/12/02

Durée (en mois) :

12

Réf.	ACTIF	Exercice N			Ex. N - 1
		Brut	Amort/Prov	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)				
AA	Charges immobilisées				
AB	Frais d'établissement et charges à répartir				
AC	Primes de remboursement des obligations				
AD	Immobilisations incorporelles				
AE	Frais de recherche et développement				
AF	Brevets, licences, logiciels				
AG	Fonds commercial				
AH	Autres immobilisations incorporelles				
AI	Immobilisations corporelles				
AJ	Terrains				
AK	Bâtiments				
AL	Installations et agencements	108 284 715	104 302 295	3 982 420	6 207 670
AM	Matériel	959 880 522	775 521 225	184 359 297	312 071 215
AN	Matériel de transport	164 684 782	164 684 782		22 971 796
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations				
AQ	Immobilisations financières				
AR	Titres de participation	364 300 000	2 000 000	362 300 000	362 300 000
AS	Autres immobilisations financières	99 043 864		99 043 864	95 152 238
AW	(1) dont H. A. O. : Brut Net				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 696 193 883	1 046 508 302	649 685 581	798 702 919

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise :
(Bilan consolidé)

Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest

Sigle usuel : SETAO

Adresse :

01 BP 925 ABIDJAN - 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le : 31/12/02

Durée (en mois) : 12

Réf.	ACTIF	Exercice N			Ex. N - 1
		Brut	Amort/Prov	Net	Net
AZ	Report total Actif immobilisé	1 696 193 883	1 046 508 302	649 685 581	798 702 919
	ACTIF CIRCULANT				
BA	Actif circulant H. A. O.				
BB	Stocks				
BC	Marchandises				
BD	Matières premières et autres	479 308 442		479 308 442	57 792 000
	Approvisionnements				
BE	En-cours				
BF	Produits fabriqués				
BG	Créances et emplois assimilés				
BH	Fournisseurs, avances versées	167 718 120		167 718 120	143 655 437
BI	Clients	1 443 004 028	470 527 449	972 476 579	2 388 137 427
BJ	Autres créances	1 043 668 944		1 043 668 944	1 094 639 283
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3 133 699 534	470 527 449	2 663 172 085	3 684 224 147
	TRESORERIE-ACTIF				
BQ	Titres de placement				
BR	Valeurs à encaisser				
BS	Banques, chèques postaux, caisse	9 907 140		9 907 140	169 865 387
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF (III)	9 907 140		9 907 140	169 865 387
BU	Ecart de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)				
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 839 800 557	1 517 035 751	3 322 764 806	4 652 792 453

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest

(Bilan consolidé)

Sigle usuel :

SETAO

Adresse :

01

BP

925

ABIDJAN

01

N° d'identification fiscale :

0101219 P

Exercice clos le :

31/12/02

Durée (en mois) :

12

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
CA	Capital	672 000 000	672 000 000
CB	Actionnaires capital non appelé	-	
CC	Primes et réserves		
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion		
CE	Ecarts de réévaluation		
CF	Réserves indisponibles	67 200 000	93 620 600
CG	Réserves libres	1 050 925 813	1 024 505 213
CH	Report à nouveau + ou -	-5 999 130 892	-4 419 095 262
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	120 890 247	-1 580 035 630
CK	Autres capitaux propres		
CL	Subventions d'investissement		
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-4 088 114 832	-4 209 005 079
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)		
DA	Emprunts		
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés		
DC	Dettes financières diverses		
DD	Provisions financières pour risques et charges	783 945 683	1 037 502 958
DE	(1) dont H. A. O. :		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	783 945 683	1 037 502 958
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)	-3 304 169 149	-3 171 502 121

BILAN

Dénomination sociale de l'entreprise : Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest

(Bilan consolidé)

Sigle usuel : SETAO

Adresse : 01 BP 925 ABIDJAN -01

N° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31/12/02 Durée (en mois) : 12

Réf.	PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N - 1
DG	Report Total ressources stables	-3 304 169 149	-3 171 502 121
	PASSIF CIRCULANT		
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.		
DI	Clients, avances reçues	1 266 145 030	203 575 153
DJ	Fournisseurs d'exploitation	1 460 358 210	1 960 751 632
DK	Dettes fiscales	630 263 031	1 415 562 562
DL	Dettes sociales	5 112 248	50 689 866
DM	Autres dettes	1 403 613 983	2 199 407 399
DN	Risques provisionnés		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	4 765 492 502	5 829 986 612
	TRESORERIE PASSIF		
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, crédits de trésorerie		
DS	Banques, découverts	1 861 441 453	1 994 307 962
DT	TOTAL TRESORERIE PASSIF (IV)	1 861 441 453	1 994 307 962
DU	Ecart de conversion-Passif (V) (gain probable de change)		
DZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 322 764 806	4 652 792 453

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise : **Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest**
(Bilan consolidé) Sigle usuel : **SETAO**
Adresse : **01 BP 925 ABIDJAN - 01**
N° d'identification fiscale : **0101219 P** Exercice clos le : **31/12/02** Durée (en mois) : **12**

Réf.	CHARGES (1re partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises	14 930 055	
RB	- Variation de stocks (- ou +) (Marge brute sur marchandises voir TB)	-52 268 442	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées	119 723 754	-42 361 600
RD	- Variation de stocks (- ou +) (Marge brute sur matières voir TG)		
RE	Autres achats	-17 472 118	224 464 955
RH	- Variation de stocks (- ou +)		83 411 430
RI	Transports	94 230 364	31 034 129
RJ	Services extérieurs	745 659 372	35 736 176
RK	Impôts et taxes	170 733 694	48 827 022
RL	Autres charges (Valeur ajoutée voir TN)	229 942 419	1 813 498 886
RP	Charges de personnel (1)	441 909 322	844 060 201
	(1) dont personnel extérieur 27 274 438 47 799 099		
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	594 630 727	762 833 724

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest

(Bilan consolidé)

Sigle usuel : SETAO

Adresse :

01

BP

925

ABIDJAN

01

N° d'identification fiscale : 0101219 P

Exercice clos le : 31/12/02

Durée (en mois) : 12

Réf.	PRODUITS (1re partie)	Exercice N	Exercice N - 1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
TA	Ventes de marchandises		
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	37 338 387	
TC	Ventes de produits fabriqués		
TD	Travaux, services vendus	366 388 325	1 872 679 596
TE	Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)	
TF	Production immobilisée		
TG	MARGE BRUTE SUR MATIERES	246 664 571	1 915 041 196
TH	Produits accessoires	386 887 884	167 183 826
TI	CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA + TC + TD + TH)	753 276 209	2 039 863 422
TJ	(1) dont à l'exportation		
TK	Subventions d'exploitation		
TL	Autres produits	1 634 372 731	-6 331 291
TN	VALEUR AJOUTEE	1 082 169 842	-161 078 867
TQ	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	640 260 520	-1 005 139 068
TS	Reprises de provisions	725 981 768	147 236 000
TT	Transferts de charges		
TW	Total des produits d'exploitation	3 113 630 708	2 180 768 131
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION	771 611 561	-1 620 736 792
	Bénéfice (+) : Perte (-)		

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise : Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest
(Bilan consolidé) Sigle usuel : SETAO -
Adresse : 01 BP 925 ABIDJAN 01
N° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31/12/02 Durée (en mois) : 12

Réf.	CHARGES (2e partie)	Exercice N	Exercice N - 1
RW	Report Total des charges d'exploitation	2 342 019 147	3 801 504 923
	ACTIVITE FINANCIERE		
SA	Frais financiers	782 654 265	307 390 240
SC	Pertes de change		
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions		
SF	Total des charges financières	782 654 265	307 390 240
	(Résultat financier voir UG)		
SH	Total des charges des activités ordinaires	3 124 673 412	4 108 895 163
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	39 179 880	422 412 811
SL	Charges H.A.O.		
SM	Dotations H.A.O.		
SO	Total des charges H.A.O.	39 179 880	422 412 811
	(Résultat H.A.O. voir UP)		
SQ	Participation des travailleurs		
SR	Impôts sur le résultat	4 519 675	12 239 000
SS	Total participation et impôts	4 519 675	12 239 000
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES	3 168 372 967	4 543 546 974
	(Résultat net voir UZ)		

COMPTE DE RESULTAT

Dénomination sociale de l'entreprise :

Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest

(Bilan consolidé)

Sigle usuel : SETAO

Adresse :

01

BP

925

ABIDJAN -

01

N° d'identification fiscale :

0101219 P

Exercice clos le :

31/12/02

Durée (en mois) :

12

Réf.	PRODUITS (2e partie)	Exercice N	Exercice N - 1
TW	Report Total des produits d'exploitation	3 113 630 708	2 180 768 131
ACTIVITE FINANCIERE			
UA	Revenus financiers	109 571 114	144 802 321
UC	Gains de change	64 547	
UD	Reprises de provisions		
UE	Transferts de charges		
UF	Total des produits financiers	109 635 661	144 802 321
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	-673 018 604	-162 587 919
UH	Total des produits des activités ordinaires	3 223 266 369	2 325 570 452
UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1)		
	(+ ou -)	98 592 957	-1 783 324 711
UJ	(1) dont impôt correspondant 34 507 535		
HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)			
UK	Produits des cessions d'immobilisations	65 996 845	637 940 892
UL	Produits H.A.O.		
UM	Reprises H.A.O.		
UN	Transferts de charges		
UO	Total des produits H.A.O.	65 996 845	637 940 892
UP	RESULTAT H.A.O. (+ ou -)	26 816 965	215 528 081
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	3 289 263 214	2 963 511 344
UZ	RESULTAT NET	120 890 247	-1 580 035 630
	Bénéfice (+) ; Perte (-)		

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

Dénomination sociale de l'entreprise : Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest
(Bilan consolidé) Sigle usuel : SETAO
Adresse : 01 BP 925 ABIDJAN 01
N° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31/12/02 Durée (en mois) : 12

1re PARTIE : DETERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE N

■ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions
+ Produits encaissables restantes } d'actif immobilisé

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	782 654 265	(TT) Transferts de charges d'exploitation	640 260 520
(SC) Pertes de change		(UA) Revenus financiers	109 571 114
(SL) Charges H.A.O.		(UE) Transferts de charges financières	
(SQ) Participation		(UC) Gains de change	64 547
(SR) Impôts sur le résultat	4 519 675	(UL) Produits H.A.O.	
		(UN) Transferts de charges H.A.O.	
Total (I)	787 173 940	Total (II)	749 896 181

CAFG : Total (II) - Total (I) = -37 277 759 (N - 1) : -1 179 965 987

■ AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = -37 277 759 - = -37 277 759 (N - 1) : -1 179 965 987

■ VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises		ou
(BD) Matières premières	421 516 442	ou
(BE) En-cours		ou
(BF) Produits fabriqués		ou
(A) Variation globale nette des stocks	421 516 442	ou

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes.

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

(suite)

Dénomination sociale de l'entreprise : Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest

(Bilan consolidé)

Sigle usuel : SETAO

Adresse : 01 BP 925 ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31/12/02 Durée (en mois) : 12

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées	24 062 683	OU
(B I) Clients		OU 1 415 660 848
(BJ) Autres créances		OU 50 970 339
(BU) Ecart de conversion - Actif (1)		OU
(B) Variation globale nette des créances		OU 1 442 568 504

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)	Ressources augmentation (+)
(D I) Clients, avances reçues		OU 1 062 569 877
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	500 393 422	OU
(DK) Dettes fiscales	785 299 531	OU
(DL) Dettes sociales	45 577 618	OU
(DM) Autres dettes	795 793 416	OU
(DN) Risques provisionnés		OU
(DU) Ecart de conversion - Passif (1)		OU
(C) Variation globale nette des dettes circulantes	1 064 494 110	OU

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C)	XC	43 442 048	OU
---------------------------------------	----	------------	----

■ EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

ETE = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N	N - 1
Excédent brut d'exploitation	640 260 520	-1 005 139 068
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources) (- ou +)	-43 442 048	587 170 040
- Production immobilisée	-	-
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	XD 596 818 472	-417 969 028

(1) En cours d'adoption.

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

2e PARTIE : TABLEAU

Dénomination sociale de l'entreprise : Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest
(Bilan consolidé) Sigle usuel : SETAO
Adresse : 01 BP 925 ABIDJAN 01
N° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31/12/02 Durée (en mois) : 12

Réf.		Exercice N		Exercice N - 1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentations dans l'exercice)		////////////////////	
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles			
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	8 477 150	65 996 845	636 037 892
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	4 258 126	366 500	13 734 641
FF	INVESTISSEMENT TOTAL		53 628 069	649 772 533
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. supra : Var. B.F.E.)	43 442 048 OU		587 170 040
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)		10 186 021	1 236 942 573
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)	OU		-2 729 260
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS ⁽¹⁾ Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières		////////////////////	
	(1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER		10 186 021	1 234 213 313

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

(suite)

Dénomination sociale de l'entreprise : Société d'Etudes et de Travaux pour l'Afrique de l'Ouest

(Bilan consolidé)

Sigle usuel : SETAO

Adresse : 01 BP 925 ABIDJAN 01

N° d'identification fiscale : 0101219 P Exercice clos le : 31/12/02 Durée (en mois) : 12

Réf.		Exercice N		Exercice N - 1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)		-37 277 759	-1 179 965 987
	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES			
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	////////////////////		
FN	Subventions d'investissement	////////////////////		
FP	Prélèvements sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)		////////////////////	
	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS			
FQ	Emprunts (2)			
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT	37 277 759		-1 179 965 987
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	27 091 738 OU		54 247 326
	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE			
FU	Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou -	-1 851 534 313		
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	-1 824 442 575		
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi ; - si Ressources)	-27 091 738 OU	-27 091 738	54 247 326
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences " bilantielles "

CONTROLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N - 1)		ou	16 350 310
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG(N) - BFG(N - 1)		43 442 048 ou	
Variation de la trésorerie (T) : T(N) - T(N - 1)		ou	27 091 738
TOTAL		43 442 048 =	43 442 048